



INSTRUCTIONS DE COURSE



Nom de l'épreuve :	CHALLENGE DE PRINTEMPS 2024
Dates complètes :	<i>Les 17 et 24 Mars, les 13, 14 et 28 Avril et le 19 Mai</i>
Lieu :	Golfe du Morbihan, Baie de Quiberon, Rivière d'Auray
Autorité organisatrice :	Les amis de Conleau
Grade :	5 C

1 RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021 2024),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les instructions de course et leurs annexes,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.7 **Identification** : Numéro de voile ou cagnard. Les concurrents mettent tout en œuvre pour faciliter leur identification par les organisateurs sur les lieux de pointage et d'arrivée. S'ils n'ont pas de numéro dans la grand voile, ils doivent obligatoirement présenter leur numéro de cagnard afin de le rendre visible des bateaux pointeur(s) et comité(s). Le non-respect de cette règle par les concurrents risque de rendre impossible leur classement.

2 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur le site internet des Amis de Conleau (www.amisdeconleau.org) rubrique « voile »

3 MODIFICATIONS aux INSTRUCTIONS de COURSE

Toute modification apportée aux instructions de course sera communiquée aux concurrents lors du briefing matinal.

5 PROGRAMME des COURSES

Chaque jour de courses :

- Emargement départ sur la cale du port d'Arradon de 09h15 à 09h45 (voir chapitre 18)
- Briefing sur la cale du port d'Arradon à 09h45
- Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à 10h30
- Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

6 PAVILLONS de CLASSE

Les concurrents sont répartis en deux séries. Chaque série étant identifiée par une flamme de couleur sur le bateau comité :

- flamme ROSE pour les voiliers appartenant à un groupe de rating Osiris inférieur à 11,5 ;
- flamme BLEUE pour les voiliers appartenant à un groupe de rating Osiris égal ou supérieur à 11,5.

La liste des groupes est consultable sur le tableau officiel d'information situé sur le site internet des Amis de Conleau (www.amisdeconleau.org).

7 ZONE de COURSE

Voir annexe zone de départs et de courses et annexe parcours

8 LES PARCOURS

- 8.1 Pour chaque course, le parcours à effectuer sera communiqué lors du briefing matinal
- 8.2 Le parcours à effectuer pourra également être transmis par SMS sur le portable du skipper déclaré lors de l'inscription.



- 8.3 Le pavillon « L » hissé sur le bateau comité avant le départ signifie « Suivez-moi ». Les concurrents suivent donc au moteur le bateau comité, le départ s'effectuant alors en un lieu différent de celui prévu sur le parcours initial.



- 8.4 Une bouée de dégagement pourra être mouillée dans l'axe du vent par rapport à la ligne de départ. Un pavillon « D » hissé sur le bateau comité signalera cette marque de parcours à respecter. Si la bouée de dégagement est à contourner en la laissant à tribord, un pavillon VERT sera hissé sous le pavillon « D » ; s'il n'y a pas de pavillon vert, la bouée de dégagement est à contourner en la laissant à bâbord.

- 8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une marque de parcours à contourner (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées, se tient près d'une marque de parcours à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

9 MARQUES

Afin de respecter une équité sportive entre tous les voiliers qui ont des tirants d'eau différents **toutes les marques de chenal devront être strictement respectées.**

Les marques de parcours sont des bouées gonflables cylindriques jaunes ou oranges ou des marques officielles (cardinale, marque de chenal, danger isolé...).

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Description des zones considérées comme des obstacles : le quadrilatère du parc à moules situé au N-N-E de la Vieille.

11 DÉPART

Procédure de départ:

5'	Envoi du pavillon de série + signal sonore*	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, Z, U ou Noir + signal sonore*	Préparatoire (Le moteur doit être coupé)
1'	Amenée du pavillon P, I, Z, U ou Noir + signal sonore long*	Dernière minute avant départ
0	Amenée du pavillon de série + signal sonore*	Départ

***Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération et ne peut donner lieu à réclamation.**

- 11.1 **Définition de la ligne de départ** : celle-ci est entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ en se tenant à au moins 100 mètres.
- 11.3 **Délai pour prendre le départ** : un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé **DNS** (ceci modifie les règles RCV 63.1 et A4).

11.5 Quand un **bateau viseur** se tient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. A partir de son signal préparatoire, aucun bateau de concurrent ne doit passer entre ce bateau et la marque de départ, y compris pour revenir prendre le départ conformément à RCV 30.1.

11.8 **Rappel individuel** : Selon RCV 29.1.

12 MODIFICATION de PARCOURS

12.1 Réduction de parcours



Une réduction de parcours peut être effectuée à toute marque à respecter. Dans ce cas, le bateau comité, arborant le pavillon « **S** », procède à l'arrivée à hauteur de la porte, la ligne d'arrivée étant représentée par le côté parcours de la marque, d'une part, et le mât arborant le pavillon « **S** », d'autre part.

12.2 Changement de parcours



Le pavillon « **O** » hissé sur un bateau comité accompagné de signaux sonores à l'occasion d'une marque à contourner, signifie : « Rejoignez directement la ligne d'arrivée, la régate continue ».

12.3 Bouée variable



Une bouée dite « VARIABLE » pourra être mouillée entre deux marques de parcours.

Le pavillon **C** envoyé avec une indication de cap et de distance au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, une nouvelle marque supplémentaire de parcours est à contourner. Le pavillon vert sera envoyé pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord ; l'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord. Après cette marque, reprendre le parcours tel que défini dans les IC.

12.4 Arrivée réduite en « eaux libres »



L'envoi d'un pavillon **jaune** sur un ou plusieurs des bateaux de l'organisation signifie : « attention ! Dirigez-vous vers le bateau comité où une arrivée va être jugée ». Cette arrivée réduite sera jugée entre le bateau du comité de course arborant un pavillon **S** + un pavillon **jaune**, et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune.

12.5

L'utilisation des pavillons O et C pourra amener l'organisation à s'assurer, par un des moyens de communication prévus, que les concurrents n'ayant pas encore passé la bouée de prévenance ont reçu les informations du changement de parcours, et ainsi à libérer le bateau de l'organisation chargé de l'envoi des dits pavillons pour une autre fonction.

13 ARRIVÉE

Les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le mât portant le pavillon bleu d'un bateau du comité de course, et soit :

- la marque d'arrivée telle que décrite dans le parcours ;
- le côté parcours d'une marque de parcours ;
- le côté parcours d'une bouée ;
- le pavillon orange arboré sur un bateau commissaire.
- Les arrivées pourront aussi être jugées de la terre par alignement de balise, perche, bouée...

14 SYSTEME DE PENALITES

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15 TEMPS CIBLE et TEMPS LIMITE

15.1 Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans le temps limite calculé ainsi : 2 minutes par mille nautique du parcours ajoutées au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants de leur classe, sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne d'arrivée sera annoncée à la VHF.

Exemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5ème concurrent de la classe.

16 DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Délai : le concurrent qui réclame doit remettre sa déclaration aux organisateurs dans l'heure qui suit l'arrivée du dernier concurrent, toutes séries confondues, de la dernière course du jour, après avoir satisfait aux obligations de la règle 61.1 a, s'être signalé au comité à l'arrivée et s'être assuré que le comité lui en a accusé réception et en particulier en faisant constater la présence d'un pavillon B ou rouge. (contact organisateurs : 07.83.82.58.04).
- 16.2 Toute demande de reclassement devra être formulée et motivée exclusivement par mail sur voile@amisdeconleau.org au plus tard 24h après la parution des « résultats avant jury » sur le site des Amis de Conleau.

17 CLASSEMENT

- 17.1 1 course doit être validée pour valider le Challenge de printemps 2024.
- 17.2 Course retirée : quand au moins 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.4 Les bateaux inscrits à la journée (du challenge de printemps) figureront au classement du jour mais pas au classement général du challenge
- 17.5 Les résultats des courses seront publiés sur le site internet des Amis de Conleau (www.amisdeconleau.org) dès que possible

18 REGLES de SECURITE

18.1 Modalités du contrôle aux départs et aux arrivées

- Emargement départ obligatoire sur la cale du port d'Arradon de 9h15 à 09h45
- Le défaut d'emargement sera sanctionné sans instruction.
- Emargement arrivée : le pointage d'arrivée fera office d'emargement officiel d'arrivée.
- ***Les navigants présents à bord doivent impérativement avoir été déclarés lors de l'inscription à la régates et doivent confirmer leur présence lors de l'emargement départ***
- Tout changement d'équipage devra auparavant être soumis à l'approbation des organisateurs.

18.2 Abandon

Un bateau qui abandonne doit le signaler au bateau comité par VHF, ou en appelant un des numéros de téléphone repris au paragraphe 27. A défaut, il peut faire signaler son abandon par un autre concurrent en utilisant les mêmes moyens.

18.3 Flottabilité individuelle

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire pour tous les concurrents. A défaut, une sanction sera appliquée sans instruction.

18.5 Usage du moteur

Si les circonstances l'imposent en matière de sécurité pour l'équipage comme pour le bateau, l'emploi du moteur pourra être autorisé ; il ne devra toutefois pas procurer au concurrent un avantage en matière de parcours. Le concurrent devra signaler dès que possible, par VHF, l'utilisation du moteur. Il devra également le signaler par écrit avant l'heure limite de dépôt des réclamations. Le comité de course pourra appliquer une pénalité; cette pénalité pourra être calculée en ajout de temps au temps réel, en coefficient appliqué sur le classement, ou donner lieu à classement **DNF** si l'utilisation du moteur ne paraissait pas justifiée ou si elle donnait lieu à un avantage.

22 IDENTIFICATION des BATEAUX OFFICIELS

Pavillon Accastillage Diffusion

27 COMMUNICATION par RADIO ou TELEPHONE PORTABLE

→ Canal VHF de course : Information lors du briefing d'avant course.

→ Téléphones :

Présidente du comité de course : Amélie GUILLAM : 06.71.69.17.48

Président du comité de course : Philippe PAQUIER : 06.19.67.79.89

Président du comité de course : Hugues CATTART : 06.25.95.24.09

Organisation et sécurité : Président du comité de course désigné.

29 DECISION de PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE marée - éphéméride

Horaires des marées (Arradon)

Date	Coefficient	Pleine Mer		Basse Mer	
		Matin	Soir	Matin	Soir
17 Mars	44/44	11h54		05h40	18h04
24 Mars	80/83	06h27	18h42	00h17	12h38
13 Avril	76/67	10h42	23h02	04h40	16h57
14 Avril	58/49	11h32	23h56	05h26	17h43
28 Avril	70/65	10h05	22h25	04h42	16h17
19 Mai	50/54	04h57	17h20	11h09	23h25

Heure légale du lever et coucher du soleil (Arradon)

	Lever	Coucher
17 Mars	07h18	19h20
24 Mars	07h03	19h30
13 Avril	07h26	20h59
14 Avril	07h24	21h00
28 Avril	06h58	21h20
19 Mai	06h29	21h48